

ÉTUDE 2024
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
ET RAPPORTS DE DURABILITÉ

© Ethos, octobre 2024

Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet du consentement de la Fondation Ethos, Genève. Toute citation doit s'effectuer avec l'indication de la source.

Imprimé sur papier recyclé, 100 % à base de vieux papiers, certifié « Blauer Engel ».

www.ethosfund.ch

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 250 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.

Signatory of:



La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

Certified



Corporation

Table des matières

LISTE DES ABRÉVIATIONS	4
INTRODUCTION	5
1. PRINCIPAUX RÉSULTATS DES AG 2024	6
2. RÉMUNÉRATIONS	10
2.1 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS	10
2.2 VOTES SUR LES RÉMUNÉRATIONS	13
3. CONSEIL D'ADMINISTRATION	15
3.1 COMPOSITION	15
3.2 (RÉ-)ELECTIONS DES MEMBRES DES CA	16
4. RAPPORTS DE DURABILITÉ	17
4.1 CONTEXTE	17
4.2 EXIGEANCES D'ETHOS	17
4.3 VOTE SUR LES RAPPORTS DE DURABILITÉ	18
4.4 QUALITÉ DES RAPPORTS DE DURABILITÉ	19
5. CONCLUSION	24
ANNEXES	25
ANNEXE 1 : UNIVERS	26
ANNEXE 2 : EXIGENCES D'ETHOS POUR LE CONTENU DES RAPPORTS DE DURABILITÉ	32
ANNEXE 3 : MÉTHODOLOGIE POUR LES RÉMUNÉRATIONS	33

Liste des abréviations

- AG : Assemblée générale
- CA : Conseil administration
- CEO : Chief Executive Officer
- CO: Code des obligations
- CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive
- DG : Direction générale
- ESRS : European Sustainability Reporting Standards
- GRI : Global Reporting Initiative
- NR : Non-relevant
- SMI : Swiss Market Index
- SMIM : Swiss Market Index Medium
- SPI : Swiss Performance Index

Introduction

L'assemblée générale (AG) de dormakaba, qui se tenait le 10 octobre à Zurich, a symboliquement marqué la fin de la saison annuelle 2024 des AG des entreprises cotées en Suisse. En effet, parmi les entreprises incluses dans l'indice « Swiss Performance Index » (SPI), seule Barry Callebaut doit encore réunir ses actionnaires d'ici la fin de l'année (le 4 décembre).

La publication de cette étude permet de tirer le bilan d'une année marquée par le retour au premier plan des questions – et des inquiétudes – liées aux rémunérations excessives de certains dirigeants. On pense en particulier à la rémunération de Sergio Ermotti, qui a fait son retour à la tête d'UBS en avril 2023 et qui pourrait gagner plus de CHF 20 millions par année à l'avenir, mais également à celle du directeur de Novartis Vasant Narasimhan qui a reçu une rémunération de CHF 13.3 million en 2023 contre CHF 9.9 million pour sa première année en tant que CEO de l'entreprise pharmaceutique en 2018.

Mais cette étude est aussi et surtout l'occasion pour Ethos de revenir sur l'autre fait marquant de cette saison 2024 des AG, à savoir l'entrée en vigueur de l'article 964a ss Code des obligations (CO) qui exige des entreprises cotées d'une certaine taille qu'elles publient un rapport de durabilité et le soumettent à l'approbation de leurs actionnaires. Elle passe ainsi en revue non seulement le niveau de transparence des rapports de durabilité des entreprises cotées en Suisse soumis au vote mais également la qualité et la pertinence des données environnementales et sociales publiées. Pour cela, toutes les données disponibles au 30 septembre 2024 ont été prises en compte.

CHAMP DE L'ÉTUDE

Cette étude est divisée en quatre chapitres distincts. Les trois premiers chapitres, qui traitent des principaux résultats de la saison des AG 2024, des rémunérations des dirigeants et de la composition des conseils d'administration, reposent sur l'analyse de toutes les entreprises qui étaient incluses au sein de l'indice SPI au début de l'année 2024, ce qui représente 205 entreprises (voir annexe 1)¹.

Le quatrième et dernier chapitre de cette étude en revanche, celui qui s'intéresse à la qualité et à la pertinence des rapports de durabilité des entreprises cotées en Suisse, repose sur l'analyse des seules entreprises qui ont soumis leur rapport au vote de leurs actionnaires. Soit un total de 143 entreprises, dont 140 étaient soumises à la loi (art. 964a ss du CO) et trois qui l'ont fait de manière volontaire (voir chapitre 4 pour plus d'informations).

¹ Dont quatre entreprises sans droits de vote (Baselandschaftliche Kantonalbank, Basler Kantonalbank, Graubündner Kantonalbank et Thurgauer Kantonalbank), une qui n'a pas eu son AG (Barry Callebaut) et

quatre entreprises qui ont été décotées en cours d'année (Aluflexpack, Elma, Laliq et Swiss Steel).

1. Principaux résultats des AG 2024

Le taux de présence des actionnaires aux AG des entreprises du SPI atteint 69% cette année, soit le même niveau qu'en 2023 et 2022. De manière générale, ce taux s'est stabilisé depuis 2014 et l'entrée en vigueur de l'initiative sur les rémunérations abusives qui oblige notamment les institutions de prévoyance suisses à exercer leurs droits de vote pour les actions d'entreprises suisses cotées en bourse.

GRAPHIQUE 1 : TAUX DE PRÉSENCE MOYEN DES ACTIONNAIRES AUX AG



Sur l'ensemble des propositions des conseils d'administration qui ont été soumises au vote des actionnaires depuis le début de l'année, le taux d'approbation moyen s'élève à 95.3%, contre 94.9% en 2023. On observe toutefois que si le niveau d'approbation moyen reste très élevé, il varie largement selon les sujets et les thématiques.

Comme pour les années précédentes, ce sont les votes sur les rapports de rémunération qui ont été les plus contestés cette année avec, en moyenne, un taux de soutien de 85.0% (2023 : 86.2%). Viennent ensuite les votes sur les augmentations de capital, avec 92.4% de soutien en moyenne (2023 : 89.6%), les rémunérations des membres de la direction générale, avec un taux d'approbation de 93.0% en moyenne (2023 : 93.1%), et les (ré-)élections des membres du comité de rémunération avec 93.1% (2023 : 92.8%). Cela démontre que les

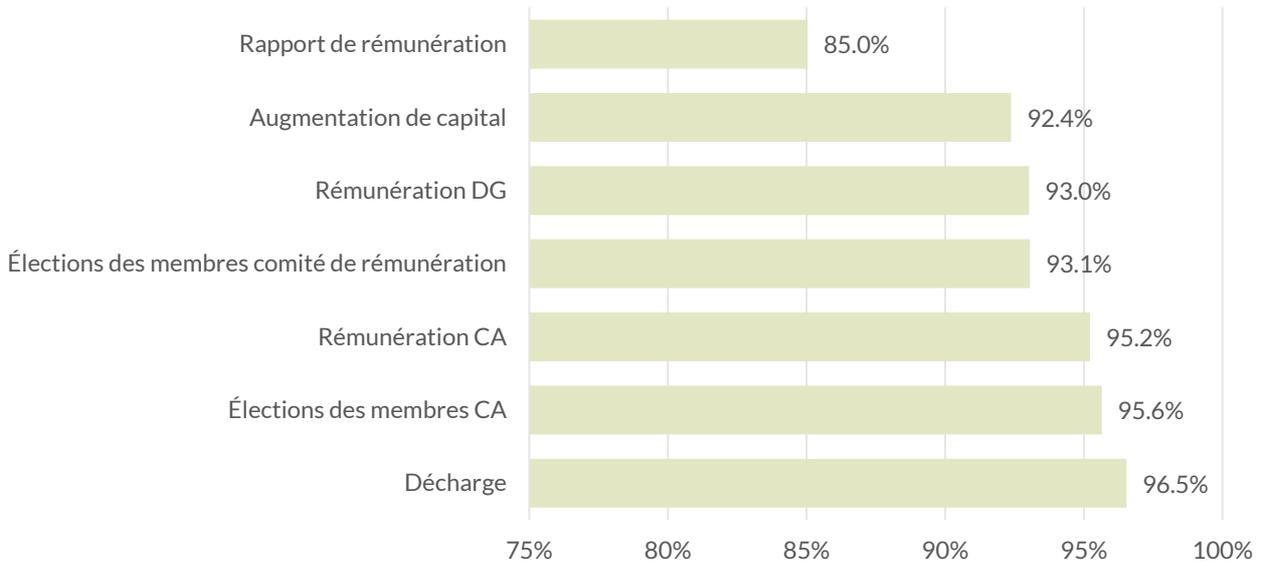
questions liées aux rémunérations restent un thème essentiel pour les actionnaires.

A l'inverse, ce sont les votes sur les rapports annuels et l'affectation des résultats qui ont obtenu les plus forts taux de soutien avec 99.3% des voix chacun (2023 : 99.2% et 99.0% respectivement).

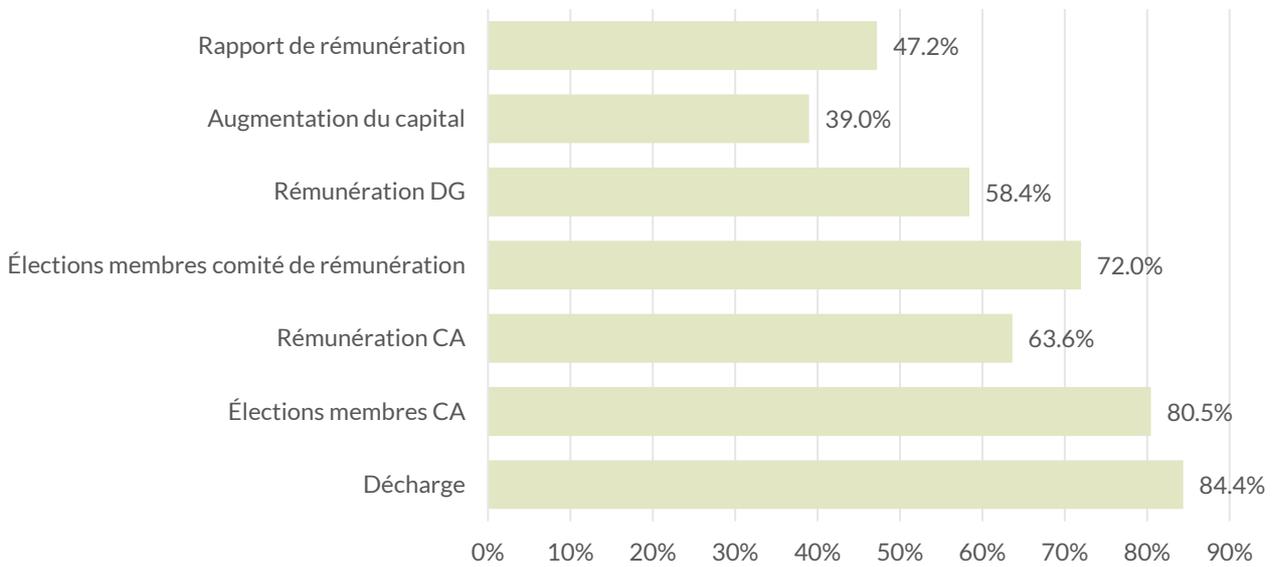
GRAPHIQUE 2 : TAUX D'APPROBATION MOYEN TOTAL POUR L'ENSEMBLE DES RÉSOLUTIONS DU CA



GRAPHIQUE 3 : TAUX D'APPROBATION MOYEN PAR TYPE DE RÉOLUTION



GRAPHIQUE 4 : TAUX D'APPROBATION D'ETHOS PAR TYPE DE RÉOLUTION



De son côté, Ethos a émis des recommandations de vote pour 216 AG d'entreprises incluses dans le SPI depuis le début de l'année, dont 16 AG extraordinaires. Cela représente 4'152 points à l'ordre du jour.

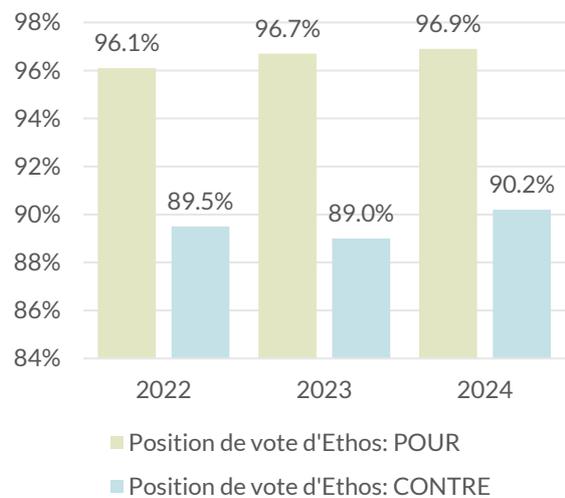
Au total, Ethos a recommandé d'approuver 75.9% des résolutions qui étaient soumises au vote par le conseil d'administration, contre 74.5% en 2023. Ethos s'est opposé en particulier à 52.8% des rapports de rémunération (2023 : 55.0%) ainsi qu'à 53.8% des rapports de durabilité (voir chapitre 4).

On constate que si les résolutions soutenues par Ethos ont été approuvées avec 96.9% des votes en moyenne, ce taux chute à 90.2% pour ce qui concerne les résolutions auxquelles Ethos s'est opposé. La différence est encore plus marquée pour les entreprises du SMI puisque les résolutions soutenues par Ethos ont obtenu un taux d'approbation moyen de 97.1% alors que celles auxquelles Ethos s'est opposé ont obtenu 88.7% des votes en moyenne. A ce titre, Ethos considère en règle générale qu'elle représente entre 3% et 5% des votes aux AG des entreprises cotées en Suisse.

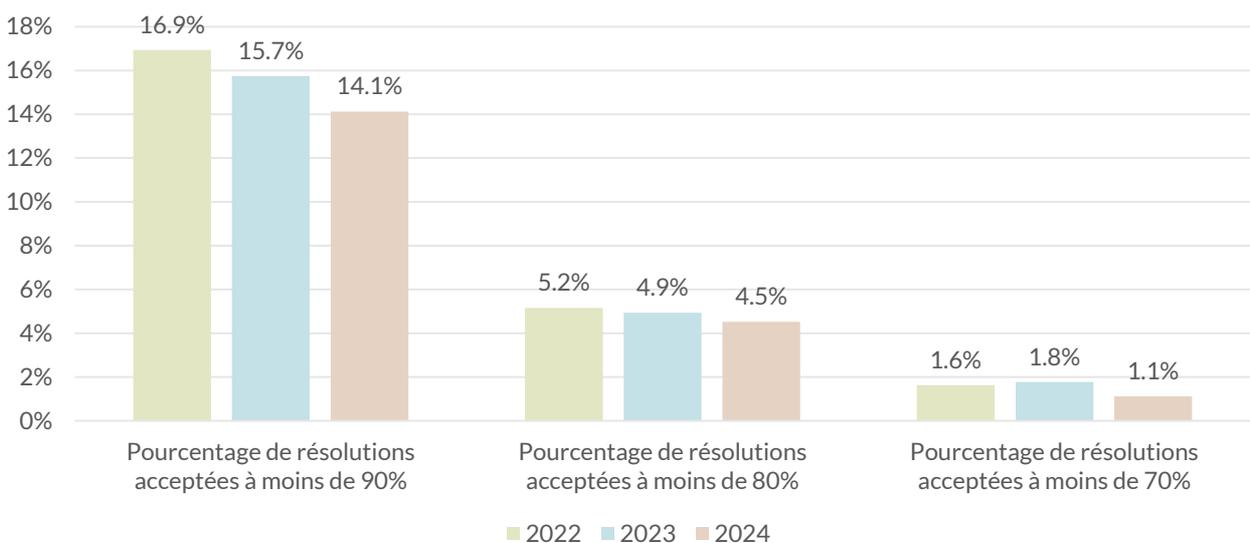
GRAPHIQUE 5 : TAUX D'APPROBATION TOTAL D'ETHOS POUR L'ENSEMBLE DES RÉOLUTIONS DU CA



GRAPHIQUE 6 : TAUX D'APPROBATION TOTAL EN FONCTION DU VOTE D'ETHOS



GRAPHIQUE 7 : RÉOLUTIONS LES PLUS CONTESTÉES



Finalement, 14.1% des résolutions proposées par un conseil d'administration ont été approuvées avec moins de 90% des votes, 4.5% avec moins de 80% des votes et 1.1% seulement avec un taux inférieur à 70%.

Après celle de Credit Suisse en 2023, c'est l'AG de SHL Telemedicine qui a été la plus contestée cette année avec 67.3% de votes favorables en moyenne par point à l'ordre du jour, devant celles de Perrot Duval (77.4%), Groupe Minoteries (77.5%), Hochdorf (79.2%) et Swatch Group (80.6%).

Au total, 12 objets n'ont pas obtenu la majorité des votes et ont donc été refusés par les actionnaires jusqu'à présent (2023 : 16), dont deux chez SHL Telemedicine et deux chez Temenos. Cinq de ces refus concernaient des rapports de rémunération et trois des décharges.

LES 10 AG LES PLUS CONTESTÉES EN 2024	TAUX DE SOUTIEN MOYEN
SHL Telemedicine	67.3%
Perrot Duval	77.4%
Groupe Minoteries	77.5%
Hochdorf	79.2%
Swatch Group	80.6%
Bergbahnen Engelberg-Trübsee-Titlis	84.0%
Montana Aerospace	84.0%
Software OneHolding	84.3%
DocMorris	87.6%
Lindt&Sprüngli	88.3%

ETHOS A SOUTENU 100% DES RÉSOLUTIONS D'ACTIONNAIRES LIÉES AU CLIMAT, À L'ENVIRONNEMENT ET AU SOCIAL EN 2024

Dans le cadre de ses activités, Ethos émet également des recommandations de vote pour des entreprises cotées à l'étranger. Depuis le début de l'année 2024, ce sont ainsi plus de 550 assemblées générales (AG) d'entreprises européennes, américaines ou asiatiques qui ont été couvertes. Or, certaines de ces entreprises ont soumis leur plan ou leur stratégie climatique à l'approbation de leurs actionnaires. A la fin du mois de septembre, le [Forum pour l'investissement durable \(FIR\)](#) avait recensé 26 « Say on Climate » dans le monde (2023 : 27), dont 21 émanaient d'entreprises européennes.

Présenter un « Say on Climate » n'est toutefois pas la garantie d'un blanc-seing des actionnaires. Le taux d'approbation moyen a d'ailleurs légèrement baissé de 89.3% en 2023 à 87.4% en 2024 selon les chiffres du FIR, ce qui démontre que les investisseurs tendent à devenir plus exigeants avec les entreprises dont ils sont les actionnaires. En France, le « Say on Climate » de TotalEnergies a récolté 79.7% des voix contre 88.8% en 2023 tandis qu'en Australie l'entreprise pétrolière Woodside Energy a vu sa stratégie climatique être retoquée avec seulement 41.6% de votes favorables.

De son côté, Ethos a recommandé d'approuver seulement 9 des 16 « Say on Climate » pour lesquels elle a émis des recommandations de vote cette année, dont celui d'Holcim (le seul en Suisse).

Les actionnaires peuvent eux aussi déposer des résolutions en lien avec des questions climatiques, environnementales ou sociales à l'ordre du jour d'une AG. Ethos a pour politique de les approuver pour autant qu'elles visent à améliorer les pratiques de l'entreprise en matière de responsabilité sociale et environnementale. Ainsi, depuis le début de l'année Ethos a recommandé d'approuver 100% des résolutions d'actionnaires qui étaient favorables au climat, soit 181 à l'échelle internationale.

Mais ce n'est pas tout. Aux Etats-Unis notamment, de plus en plus de résolutions d'actionnaires ont pour objectif de faire en sorte que l'entreprise revienne sur ses objectifs environnementaux ou sociaux ou, tout du moins, ne s'en fixe pas de contraignants. On dit de ces résolutions qu'elles sont « anti-ESG ». Conformément à ses lignes directrices de vote, Ethos a recommandé de s'opposer à 100% de ces résolutions anti-ESG depuis le début de l'année, ce qui représente 46 résolutions.

2. Rémunérations

2.1 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

La rémunération moyenne des CEO des entreprises incluses dans l'indice SPI a augmenté de 3.8% en 2023 pour atteindre CHF 2.3 millions. Cette moyenne se base sur les 184 CEO dont la rémunération a été publiée.

La hausse est toutefois plus importante pour ce qui concerne les CEO des entreprises du SMI puisque leur rémunération moyenne a augmenté de 5% pour atteindre CHF 8 millions en 2023 (2022 : CHF 7.6 millions). A l'inverse, si l'on se concentre sur les entreprises du SMIM –les 30 plus grandes capitalisations en dehors du SMI – la rémunération totale moyenne des CEO a diminué de 4.9% à CHF 3.3 millions (2022 : CHF 3.5 millions).

La hausse de la rémunération moyenne des CEO du SMI est essentiellement liée au nouveau salaire de M. Sergio Ermotti qui était, en 2023, le CEO d'une entreprise cotée en Suisse le mieux rémunéré avec une rémunération totale de CHF 14.5 millions. Et cela pour neuf mois d'activités seulement². Il devance les CEO de Novartis (CHF 13.3 millions) et de Nestlé (CHF 11.2 millions).

La rémunération des présidentes et présidents des conseils d'administration des entreprises incluses dans le SMI a quant à elle diminué de 5.8% pour passer de CHF 2.2 millions en 2022 à CHF 2.1 millions en 2023. Le président le mieux payé de Suisse en 2023 était Severin

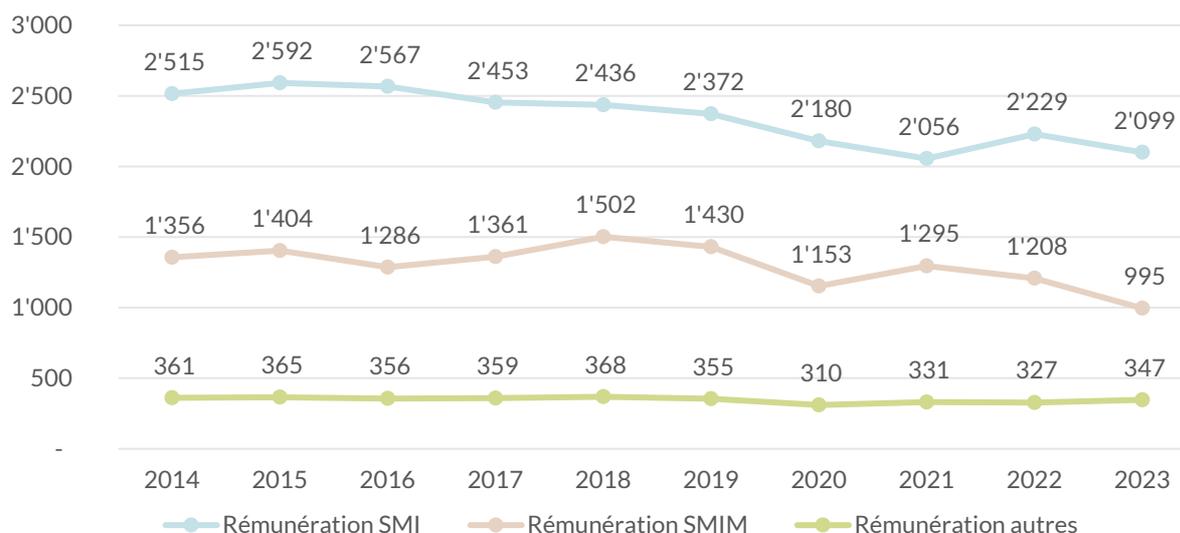
Schwan (Roche) avec une rémunération totale de CHF 5.8 millions pour un taux d'activité de 75% (en dehors de son salaire de CEO perçu de janvier à mars 2023).

Si l'on regarde la tendance sur dix ans, soit depuis l'entrée en vigueur de l'initiative contre les rémunérations abusives, on observe toutefois plusieurs tendances. Premièrement, si le salaire de base moyen des CEO du SMI a diminué de manière quasi continue, passant de CHF 1.8 million en 2014 à CHF 1.6 million en 2023 (-14.3%), ce n'est pas le cas de la rémunération totale moyenne des CEO qui, après avoir chuté à CHF 6.4 millions en 2020, année du Covid, est repartie à la hausse pour atteindre CHF 8 millions en 2023 (+24.7% en trois ans).

Deuxième constat, ce retour à la hausse des rémunérations n'est pas du goût de tous les actionnaires, ce qui s'est matérialisé par une augmentation de la contestation aux AG. En 2024, ils sont ainsi 17.7% à s'être opposés, en moyenne, au vote sur le rapport de rémunération des entreprises du SMI contre 13.8% en 2023 et 13.1% en 2022 (voir graphique 14).

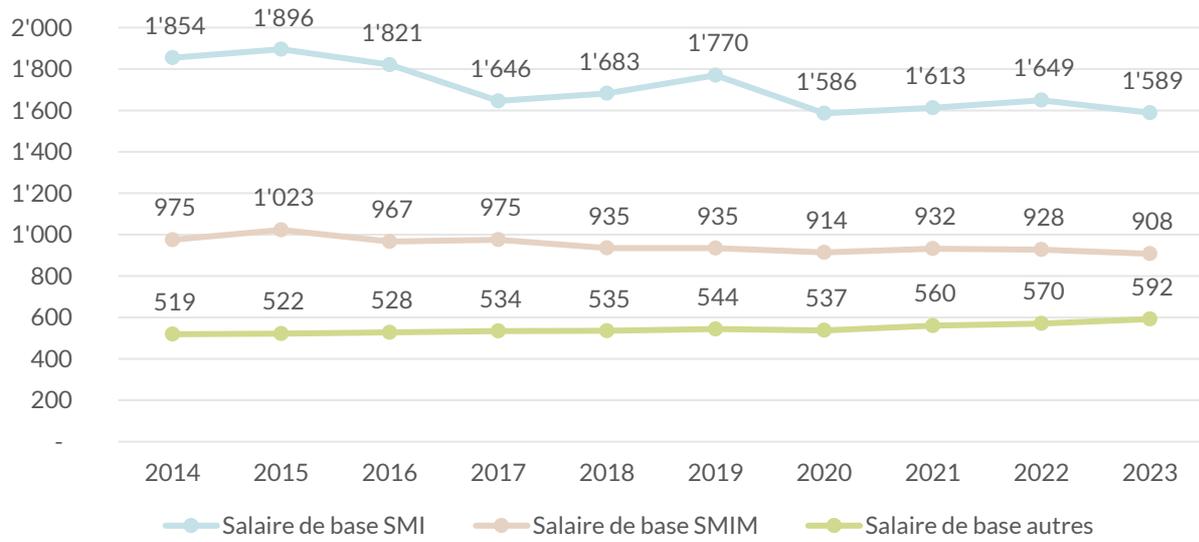
Troisième constat, la rémunération de la présidence du conseil d'administration a nettement diminué en dix ans, passant de CHF 2.5 millions en moyenne pour le SMI en 2014 à CHF 2.1 million en 2023 (-16.5%) et de CHF 1.4 million à CHF 1 million pour le SMIM (-29.6%).

GRAPHIQUE 8 : RÉMUNÉRATION MOYENNE DES PRÉSIDENTS DU CA (EN MILLIERS DE CHF)

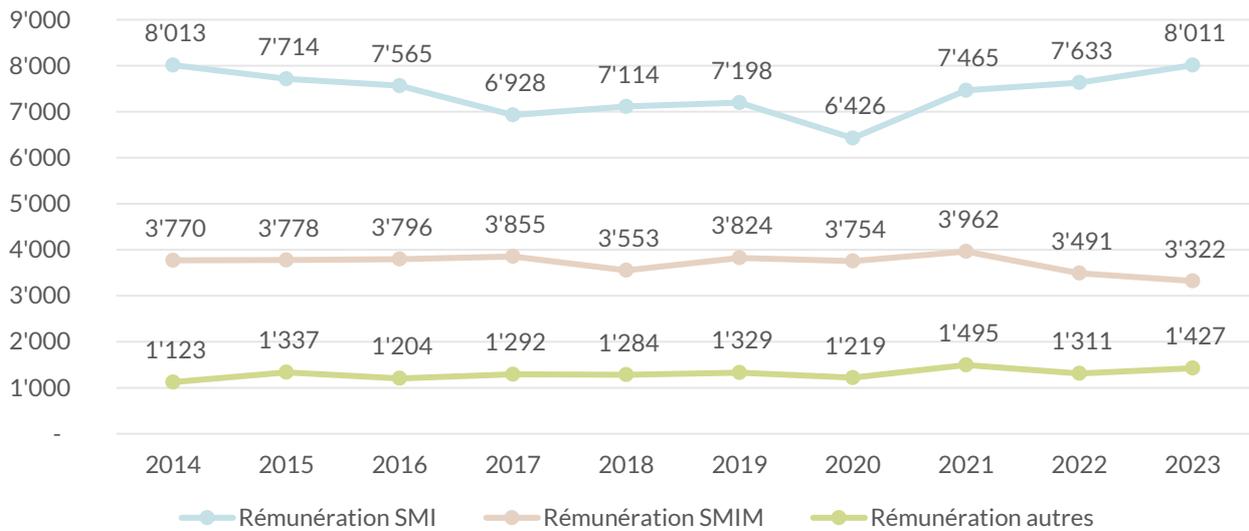


² En tenant compte de la valeur des actions à la date d'attribution.

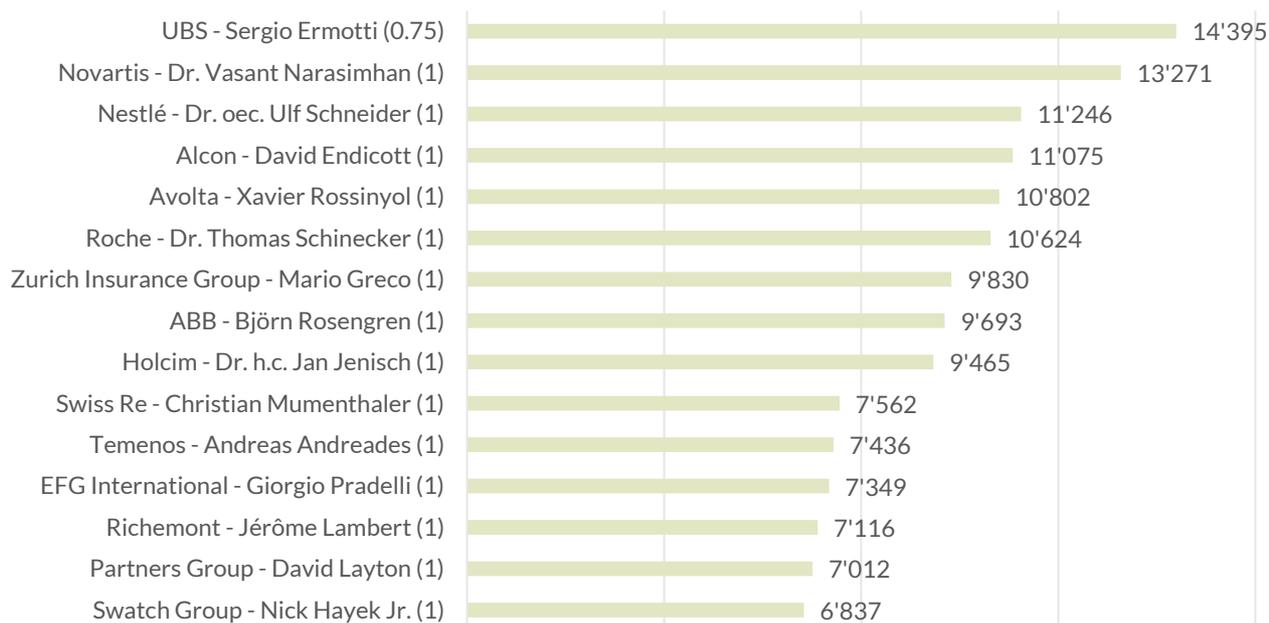
GRAPHIQUE 9 : SALAIRE DE BASE MOYEN DES CEO (EN MILLIERS DE CHF)



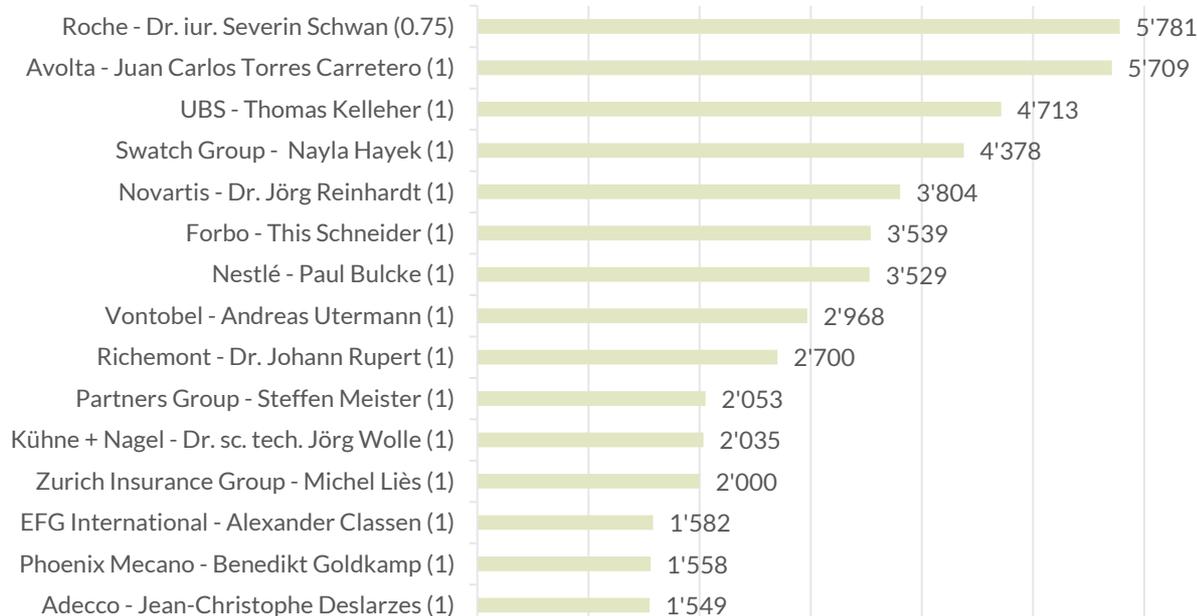
GRAPHIQUE 10 : RÉMUNÉRATION MOYENNE CEO (EN MILLIERS CHF)



GRAPHIQUE 11 : TOP 15 DES CEO LES MIEUX PAYÉS (EN MILLIERS DE CHF)



GRAPHIQUE 12 : TOP 15 DES PRÉSIDENTS LES MIEUX PAYÉS (EN MILLIERS DE CHF)



2.2 VOTES SUR LES RÉMUNÉRATIONS

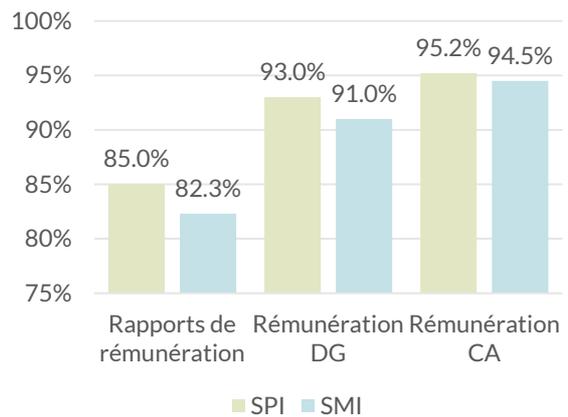
Comme mentionné précédemment, le vote sur les rapports de rémunération est le point à l'ordre du jour qui a été le plus contesté cette année puisqu'ils n'ont obtenu, en moyenne, que 85.0% de votes favorables (2023 : 86.2%). Le taux de soutien baisse encore davantage si l'on se concentre sur les seuls rapports de rémunération des entreprises du SMI puisque ceux-ci ont été approuvés avec, en moyenne, 82.3% des voix (2023 : 86.2%). On constate que cette hausse de la contestation coïncide avec l'augmentation moyenne des rémunérations, en particulier lors des AG 2024 où la hausse des rémunérations 2023 des CEO du SMI s'est directement traduite par le plus haut taux de contestation historique (17.7%).

À noter également que cinq rapports de rémunération, soient ceux d'Alcon (49.3%), ams-Osram (48.6%), Ascom (44.6%), DocMorris (42.2%) et Temenos (33.6%) n'ont pas obtenu la majorité des voix. Ce vote étant consultatif, cela n'aura toutefois pas eu d'autres effets que celui d'envoyer un message fort au conseil d'administration afin qu'il revoie le système de rémunération à l'avenir.

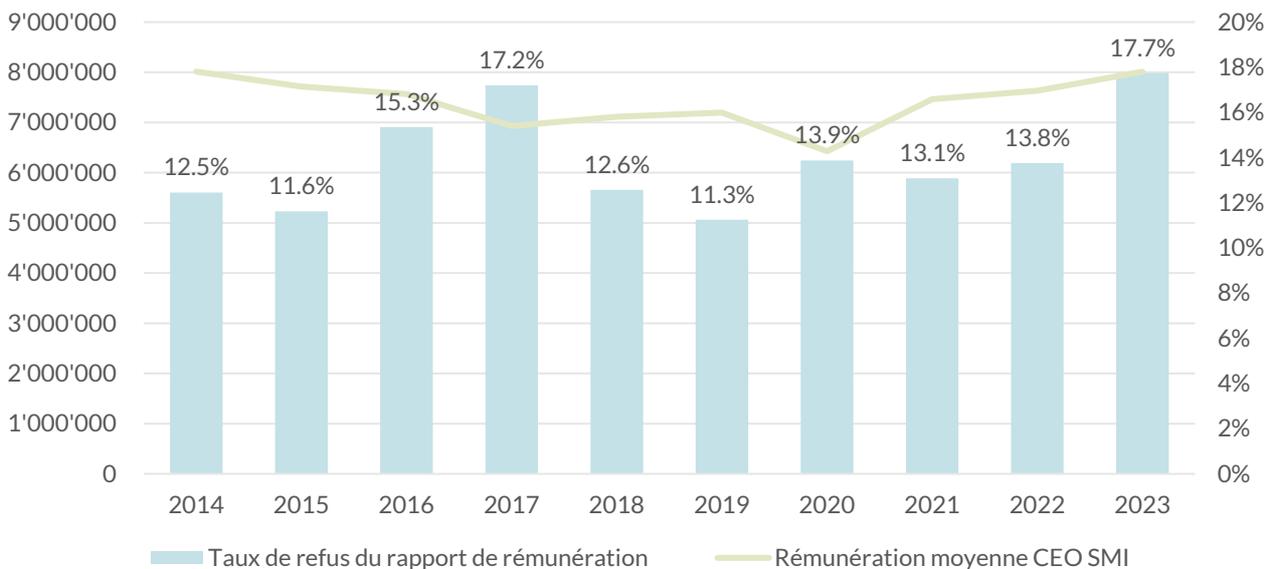
Parmi les entreprises du SMI, et outre le rapport de rémunération d'Alcon qui a été rejeté par les actionnaires, c'est celui de Sonova qui a obtenu le moins bon résultat avec un taux d'approbation de seulement 51.5%. Quant au rapport d'UBS, qui permettra au directeur général de recevoir une rémunération variable pouvant représenter jusqu'à sept fois son salaire de base à l'avenir (contre cinq fois précédemment), il a été approuvé avec 83.5% des votes.

Les rémunérations des membres de la direction générale, qui étaient soumises à des votes prospectifs ou rétrospectifs selon les cas, ont de leur côté été approuvées avec 93.0% des votes favorables en moyenne (2023 : 93.1%) et celles des membres des conseils d'administration avec 95.2% des votes (2023 : 94.1%). Ces taux de soutien baissent à respectivement 91.0% et 94.5% pour les entreprises du SMI (2023 : 91.5% et 93.9%).

GRAPHIQUE 13 : TAUX D'APPROBATION MOYEN POUR LES RÉSOLUTIONS LIÉES AUX RÉMUNÉRATIONS

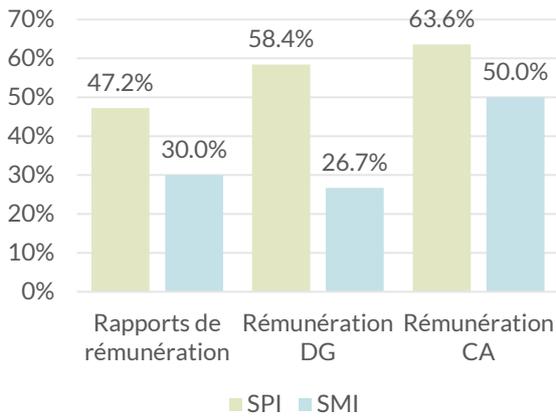


GRAPHIQUE 14 : HAUSSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA CONTESTATION AUX AG DES ENTREPRISES DU SMI



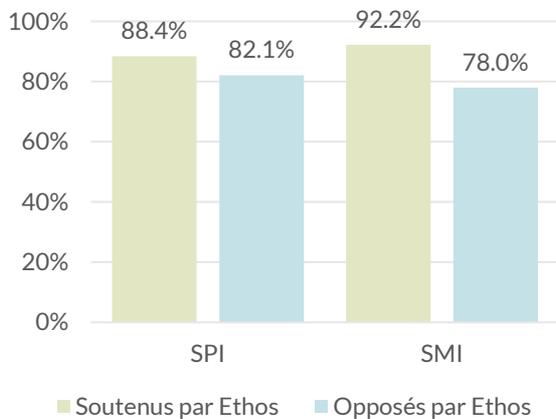
De son côté, Ethos a recommandé d'approuver 47.2% des rapports de rémunération qui étaient soumis au vote par des entreprises du SPI cette année (2023 : 45.0%), dont seulement 30.0% des rapports de rémunération des entreprises du SMI (2023 : 25.0%). Ethos a également recommandé d'approuver 58.4% des votes sur les rémunérations des membres de la direction générale (2023 : 55.9%) et 63.6% des votes sur les rémunérations des membres des conseils d'administration (2023 : 59.3%). Ces taux chutent à 26.7% et 50.0% pour ce qui concernent les entreprises du SMI.

GRAPHIQUE 15 : TAUX D'APPROBATION D'ETHOS AUX RÉOLUTIONS LIÉS AUX RÉMUNÉRATIONS



Enfin, on peut noter que les rapports de rémunération qu'Ethos a soutenus ont été approuvés avec, en moyenne, 88.4% des votes favorables tandis que ceux auxquels Ethos s'est opposé ont obtenu, en moyenne, un taux de soutien de 82.1%. Pour ce qui concerne les entreprises du SMI, cet écart passe de 92.2% en moyenne pour les rapports de rémunération approuvés par Ethos à 78.0% de soutien en moyenne pour ceux auxquels Ethos s'est opposé.

GRAPHIQUE 16 : TAUX D'APPROBATION EN FONCTION DU VOTE D'ETHOS

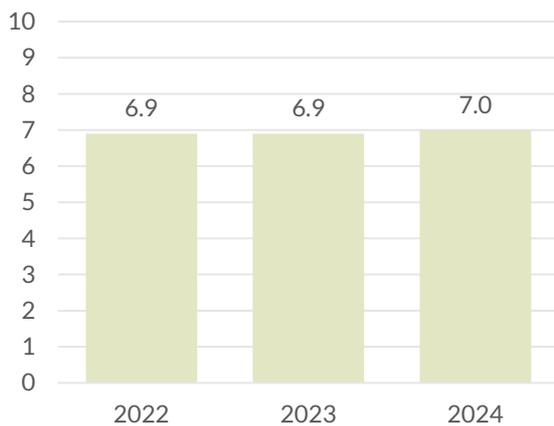


3. Conseil d'administration

3.1 COMPOSITION

La taille des conseils d'administration des entreprises du SPI est restée relativement stable avec sept membres en moyenne cette année, contre 6.9 en 2023. Le conseil d'administration de Richemont demeure le plus grand avec 18 membres alors que dix conseils d'administration comptaient trois membres seulement (deux membres pour Evolva), ce qu'Ethos considère comme insuffisant pour exercer correctement les tâches qui leur incombent.

GRAPHIQUE 17 : TAILLE MOYENNE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION



En termes de diversité, les conseils d'administration du SPI comptaient, en moyenne, 28.8% de femmes en 2024 (2023 : 26.3%) tandis que ceux des entreprises du SMI comptaient 36.0% de femmes (2023 : 35.0%).

En dix ans, le nombre d'entreprises qui comptent au moins 30% de femmes au sein de leur conseil d'administration, ce qui sera une obligation légale à partir de 2026, a augmenté de manière conséquente. Il est même passé de 15% à 90% pour les entreprises du SMI. Il n'en demeure pas moins qu'à une année seulement du délai imposé par le CO en matière de diversité de genre, une majorité des entreprises du SPI (54.6%) n'ont toujours pas 30% de femmes au sein de leur conseil d'administration. Plus inquiétant encore, 36 conseils d'administration du SPI ne comptent aucune femme.

GRAPHIQUE 18 : CONSEILS D'ADMINISTRATION AVEC AU MOINS 30% DE FEMMES



Selon les critères d'Ethos, le niveau d'indépendance des conseils d'administration des entreprises du SPI a quant à lui légèrement progressé, passant de 54.0% en 2023 à 56.0% en 2024. Les principales raisons de non-indépendance des administrateurs et administratrices demeurent, de loin, la représentation d'un actionnaire important détenant généralement au moins 3% du capital de l'entreprise (24.3% des administrateurs et administratrices) et la durée du mandat qui excède 12 ans (15.2% des administrateurs et administratrices). À ce titre, on constate que la durée moyenne d'un mandat d'un membre d'un conseil d'administration est de 6.4 années pour le SPI et de 6.2 années si l'on se concentre sur les seules entreprises du SMI. Quant à l'âge moyen, il est de 59.4 ans (SMI : 60.9 ans).

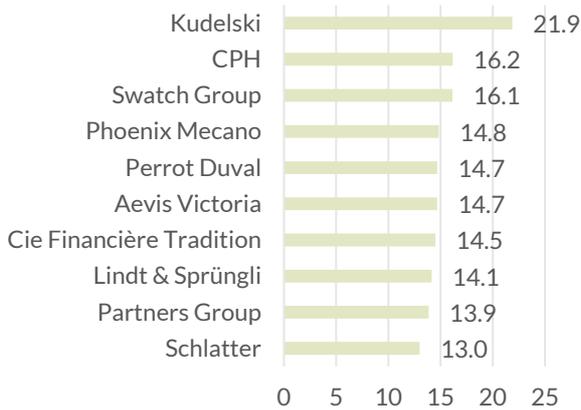
Le manque d'indépendance est aussi la principale raison d'Ethos pour s'opposer à la réélection d'un membre d'un conseil. Pour rappel, Ethos considère qu'un conseil d'administration devrait compter au moins 50% de membres indépendants afin de garantir que sa mission soit remplie avec indépendance, objectivité et dans l'intérêt de tous les actionnaires.

Or, en 2023 56.6% des conseils d'administration du SPI seulement comptaient au moins 50% de membres indépendants selon les critères d'Ethos, ce qui représente une très légère progression par rapport aux 48.6% enregistrés en 2014. On note toutefois que 90% des conseils d'administration du SMI ont un conseil d'administration avec au moins la moitié des membres qui peuvent être considérés comme indépendants, contre 70% il y a dix ans.

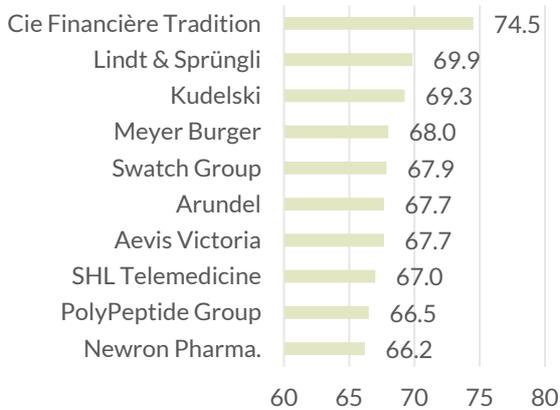
GRAPHIQUE 19 : CONSEILS D'ADMINISTRATION AVEC AU MOINS 50% D'INDÉPENDANTS



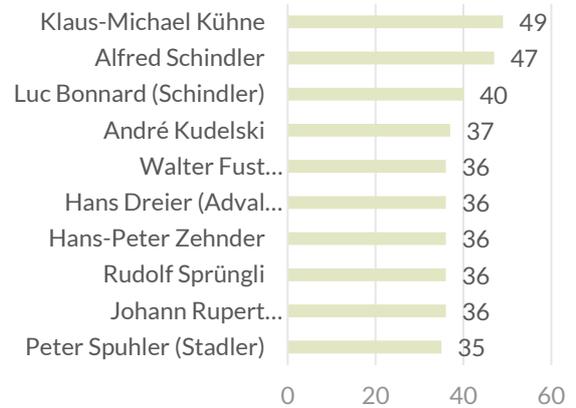
GRAPHIQUE 20 : TOP 10 DES DURÉES MOYENNES DU MANDAT DES MEMBRES DU CA (EN ANNÉES)



GRAPHIQUE 21 : TOP 10 DES ÂGES MOYENS DES MEMBRES DU CA (EN ANNÉES)



GRAPHIQUE 22 : TOP 10 DES DURÉES DE MANDAT MOYENNES LES PLUS ÉLEVÉES (EN ANNÉES)



3.2 (RÉ-)ELECTIONS DES MEMBRES DES CA

Pour ce qui concerne les votes, on peut noter que les membres des conseils d'administration des entreprises du SPI qui étaient soumis à (ré-)élection cette année ont obtenu, en moyenne, un taux de soutien de 95.6% (2023 : 95.2%). Un seul administrateur n'a pas obtenu la majorité des votes et n'a donc pas été réélu. Il s'agit de M. Karl Zeller, un représentant d'une actionnaire détenant 5.7% du capital de Groupe Minoteries.

De son côté, Ethos a approuvé l'élection ou la réélection de 80.5% des membres qui étaient proposés cette année, soit davantage qu'en 2023 (78.2%).

Ethos s'est notamment opposé à la réélection de 21 présidents de comité de nomination (ou du conseil d'administration si un tel comité n'existait pas) en raison d'un manque de diversité, soit du fait qu'il n'y avait pas au moins 20% de femmes au sein du conseil d'administration sans justification satisfaisante.

Ethos s'est également opposé à la (ré-)élection de 31 CEO en tant que membre permanent du conseil d'administration, ce qui va à l'encontre des bonnes pratiques en matière de gouvernance, dont 12 qui exerçaient le double mandat de président/directeur général de l'entreprise d'une manière durable.

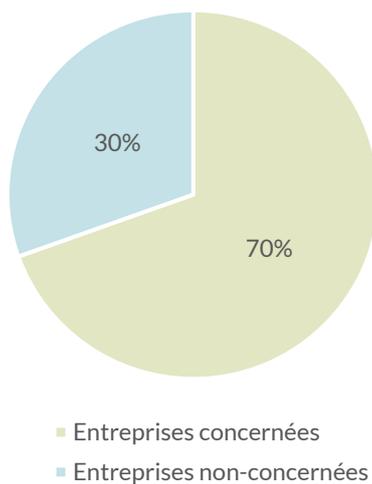
Enfin, Ethos s'est opposé à la réélection de 29 personnes en raison de leur âge (supérieur à la limite de 75 ans fixée dans ses lignes directrices) ainsi qu'à l'élection de deux personnes de plus de 80 ans dont l'élection était proposée par le conseil d'administration (WISeKey) ou par un grand actionnaire (Relief Therapeutics).

4. Rapports de durabilité

4.1 CONTEXTE

Comme mentionné en introduction, la saison 2024 des AG a marqué un nouveau tournant. Pour la première fois, les entreprises cotées en Suisse qui emploient au moins 500 personnes à plein-temps et dont le chiffre d'affaires annuel dépasse les CHF 40 millions (ou dont le bilan est supérieur à CHF 20 million) ont dû préparer et soumettre leur rapport de durabilité au vote de leurs actionnaires. Parmi les entreprises du SPI, seules 140 étaient concernées par cette nouvelle exigence.

GRAPHIQUE 23 : POURCENTAGE DES ENTREPRISES DU SPI CONCERNÉES PAR L'ART. 964A SS DU CO



Cette nouvelle obligation est le résultat d'une évolution de la réglementation et, plus précisément, de l'adoption du contre-projet indirect à l'initiative populaire sur les entreprises responsables qui a été rejetée en 2020 faute d'avoir obtenu la double majorité du peuple et des cantons. Les nouvelles dispositions du CO qui en ont découlé, en particulier l'article 964b, stipulent en effet que les entreprises d'une certaine taille doivent publier « des informations sur les questions environnementales, notamment des objectifs en matière de CO₂, des questions sociales, des questions de personnel, du respect des droits humains et de la lutte contre la corruption ».

Pour l'heure, le CO reste peu prescriptif concernant la quantité d'indicateurs environnementaux et sociaux que les entreprises doivent publier. Le Conseil fédéral a toutefois décidé d'adapter à nouveau les dispositions de la loi suisse afin de les aligner davantage sur le nouveau

droit européen qui est devenu plus strict depuis le début de l'année et l'application de la directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD). Au mois de juin 2024, le Conseil fédéral a donc présenté un avant-projet de révision du CO qui a été soumis à consultation.

4.2 EXIGEANCES D'ETHOS

La Fondation Ethos n'a pas attendu la mise en place d'une réglementation pour inciter les entreprises cotées à publier des informations pertinentes liées à leurs politiques environnementales, sociales et en matière de gouvernance (ESG). Elle s'y attèle en réalité depuis sa création en 1997 et ses premières activités de dialogue actionnarial.

Depuis 2004, Ethos demande notamment aux entreprises cotées en Suisse de participer au CDP et de publier l'ensemble de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Ethos encourage également les entreprises qui ont un grand impact environnemental à soumettre leur rapport de durabilité et/ou leur stratégie climatique au vote de leurs actionnaires. A cet égard, Ethos a précisé dès 2021 ses exigences pour approuver de tels rapports dans ses lignes directrices de vote (voir annexe 2). En publiant ses attentes avant même l'entrée en vigueur de l'article 964a ss du CO, Ethos souhaitait pouvoir entamer un dialogue constructif avec les entreprises pour leur permettre de tenir compte de ses critères lors de la préparation de leurs rapports de durabilité.

Pour Ethos, un rapport de durabilité doit tout d'abord être établi conformément à un standard de reporting extra-financier internationalement reconnu, tels que les GRI ou les normes européennes ESRS. De tels standards permettent d'évaluer et de comparer plus efficacement les pratiques des entreprises. Ensuite, Ethos attend de ces rapports qu'ils soient vérifiés et audités par un organe indépendant, comme c'est le cas pour les comptes annuels et les résultats financiers. Il est essentiel que les actionnaires puissent compter sur des informations fiables et vérifiées.

Pour ce qui concerne leur contenu, Ethos attend des rapports de durabilité qu'ils couvrent tous les enjeux ESG matériels spécifiques à l'entreprise. L'aspect environnemental doit inclure des données sur la consommation d'eau, la gestion des déchets, la biodiversité et évidemment la stratégie climatique de l'entreprise, tandis que l'entreprise doit fournir des informations concernant son impact social sur les

communautés locales et les mesures qu'elle met en place pour garantir le respect des droits humains de son personnel mais aussi de ses prestataires externes. Concernant la gouvernance, le rapport doit inclure des informations sur la gestion de l'éthique des affaires par les organes dirigeants et les politiques mises en place sur les enjeux importants propres à l'entreprise tels que la corruption, le blanchiment d'argent ou encore les essais cliniques, ainsi que l'implémentation de ces politiques.

Chaque enjeu matériel doit être accompagné d'objectifs et contenir des indicateurs quantitatifs qui permettent de mesurer la progression sur une durée de trois ans au minimum.

Enfin, une exigence qui s'est renforcée au vu des premiers rapports de durabilité qui ont été proposés au vote cette année est qu'ils soient soumis à un vote contraignant et non pas consultatif des actionnaires comme certains l'ont considéré. Pour Ethos, il en va de l'esprit même de la loi sachant qu'un vote consultatif n'a ni le même poids ni la même signification qu'un vote contraignant.

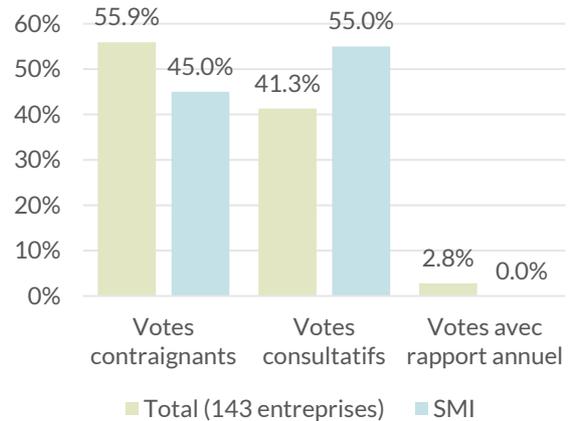
4.3 VOTE SUR LES RAPPORTS DE DURABILITÉ

À la fin du mois de septembre 2024, Ethos avait émis des recommandations de vote pour 143 rapports de durabilité d'entreprises cotées en Suisse. Si 140 entreprises avaient pour obligation légale de soumettre leur rapport au vote de leurs actionnaires, trois l'ont fait de manière volontaire (Intershop, EPIC Suisse, lastminute.com).

Le premier constat est qu'une majorité des entreprises concernées, soit 55.9%, ont considéré, comme Ethos, qu'il s'agissait d'un vote contraignant. A l'inverse, 41.3% ont estimé qu'il s'agissait d'un vote consultatif. Enfin, trois entreprises ont préféré soumettre leur rapport de durabilité à l'approbation de leurs actionnaires au même point de l'ordre du jour que le rapport annuel, soit dans un vote combiné et contraignant.

On peut noter toutefois que la tendance s'inverse si l'on se concentre sur les seules entreprises du SMI puisqu'une courte majorité – soit 11 sur 20 – ont considéré qu'il s'agissait d'un vote consultatif.

GRAPHIQUE 24 : VOTES CONTRAIGNANTS VS VOTES CONSULTATIFS



Deuxième constat, les rapports de durabilité ont reçu un taux de soutien très important pour cette première année puisqu'ils ont tous été approuvés avec, en moyenne, 97.4% des votes favorables. Le taux de soutien a été légèrement inférieur pour les entreprises du SMI mais il culmine néanmoins à 97.1%. Le moins bon résultat est celui de la Banque cantonale de Genève avec 67.4% des votes. A titre de comparaison, les rapports de rémunérations des entreprises du SPI ont été approuvés avec un taux de soutien moyen de 85.0% en 2024 (82.3% pour les entreprises du SMI).

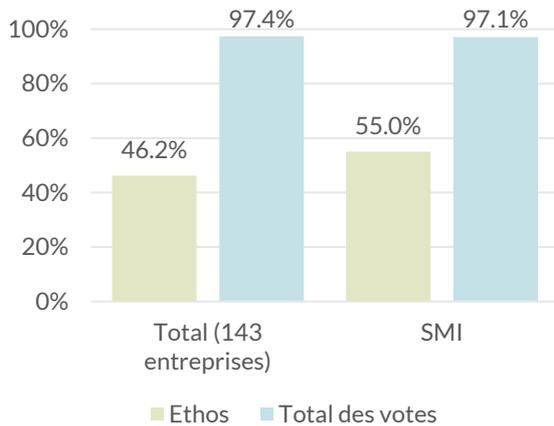
Si ce résultat peut sembler surprenant compte tenu de la mauvaise qualité de nombreux rapports (voir ci-dessous), il peut toutefois s'expliquer par le travail et le temps d'analyse nécessaire pour évaluer correctement chaque rapport et par le manque d'expérience des investisseurs. Mis à part l'Espagne, aucun pays n'avait donné un tel pouvoir à l'assemblée générale des actionnaires jusqu'à présent. Il est par conséquent probable que de nombreux investisseurs n'aient pas encore établi de directives de vote adéquates et qu'ils aient considéré qu'il s'agissait d'un vote de routine.

A titre d'exemple, on peut citer le rapport de durabilité de Bystronic qui a été approuvé avec une large majorité de 98.1% des votes alors même que sa version complète, comprenant toutes les données environnementales et sociales pour l'année 2023, n'a été publié qu'en juillet 2024 après la tenue de l'AG.

Dans la plupart des cas, Ethos, ses membres et ses clients ont été parmi les seuls à s'opposer aux rapports de durabilité des entreprises cotées en Suisse cette année. A la fin septembre, Ethos avait ainsi recommandé d'approuver 11 des 20 rapports de durabilité soumis au vote par les entreprises du SMI et moins de la moitié des rapports publiés par des entreprises du SPI (46.2%). Parmi les principaux motifs d'opposition, on retrouve le manque de transparence, la qualité insuffisante des données publiées ou le fait que les objectifs environnementaux et sociaux fixés par l'entreprise n'étaient pas assez ambitieux.

A titre de comparaison, Ethos a recommandé d'approuver 47.2% des rapports de rémunération des entreprises du SPI qui ont été soumis au vote consultatif des actionnaires cette année, dont 30.0% seulement des rapports de rémunération des entreprises du SMI.

GRAPHIQUE 25 : TAUX DE SOUTIEN MOYEN AUX RAPPORTS DE DURABILITÉ VS TAUX DE SOUTIEN D'ETHOS

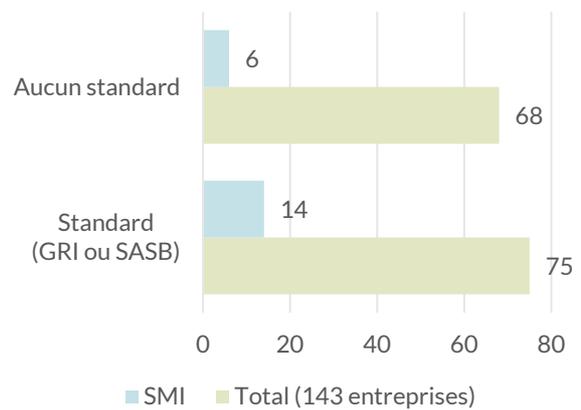


4.4 QUALITÉ DES RAPPORTS DE DURABILITÉ

Si l'on se penche sur la qualité des données publiées, on remarque tout d'abord que seules 75 entreprises soumises à l'obligation de reporting ont publié un rapport de durabilité conformément (« in accordance ») à un standard internationalement reconnu, les GRI ou SASB en l'occurrence. A noter que parmi les entreprises du SMI, six se sont contentées de faire référence au GRI (« in reference ») sans suivre le standard à la lettre (Alcon, Nestlé, Novartis, Partners Group, Swiss Re et Zurich Insurance Group).

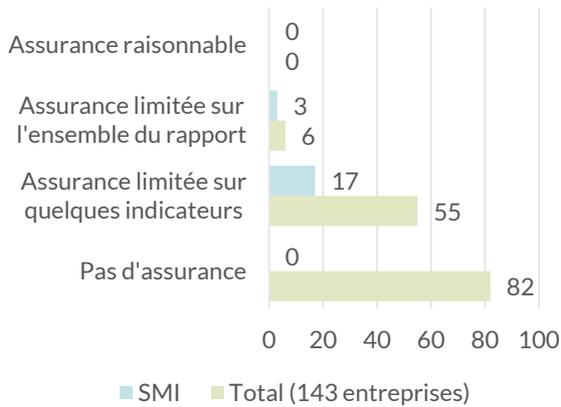
Or, comme mentionné précédemment le recours à un standard reconnu facilite l'évaluation et, surtout, la comparaison et permet ainsi aux investisseurs de s'assurer que le reporting des entreprises dans lesquelles ils investissent ou souhaitent investir est suffisamment détaillé. En l'absence de standard, l'exhaustivité et la comparabilité des indicateurs n'est pas garantie.

GRAPHIQUE 26 : RAPPORTS DE DURABILITÉ ÉTABLIS SELON UN STANDARD DE REPORTING



Une autre exigence d'Ethos est que les rapports de durabilité soient audités et bénéficient au moins d'une « vérification limitée » (« limited assurance ») de la part d'un réviseur externe et indépendant. À ce titre, on note que 61 entreprises, dont les 20 entreprises du SMI, ont soumis leur rapport de durabilité à une telle vérification limitée. Aucune ne l'a toutefois soumise à une vérification raisonnable (« reasonable assurance »). De plus, seules six d'entre elles (dont trois entreprises du SMI) ont soumis l'ensemble de leur rapport à une vérification externe limitée tandis que les autres se sont contentées de faire vérifier une partie seulement des indicateurs.

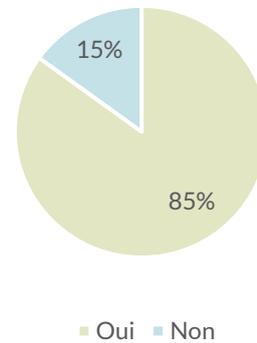
GRAPHIQUE 27 : TYPE DE VÉRIFICATION DES RAPPORTS



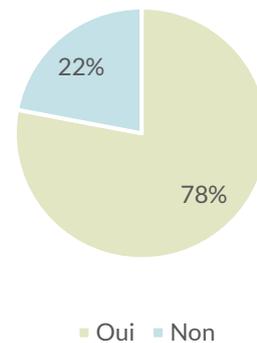
Concernant l'aspect climatique, on constate que 85% des entreprises analysées ont publié leurs émissions directes de gaz à effet de serre (GES) – les émissions dites du domaine 1 – et que 78% ont publié leurs émissions indirectes liées à leur consommation d'énergie (domaine 2). On remarque toutefois que seules 45% d'entre elles ont publié leurs émissions du domaine 2 « location-based », soit celles qui reflètent la consommation énergétique sur la base du mixte énergétique des pays dans lesquelles l'entreprise est active (sans tenir compte des éventuels certificats d'achat d'énergie renouvelable).

Pour ce qui concerne les émissions qui se produisent dans la chaîne de valeur des entreprises (domaine 3), le niveau de transparence diminue fortement. Elles ne sont ainsi par exemple que 44% à publier les émissions de GES de leurs fournisseurs qui peuvent leur être attribuées et 15% à publier les émissions de GES qui sont liées à l'utilisation de leurs produits. Ce résultat est d'autant plus problématique que les émissions du domaine 3 représentent souvent la plus grande partie des émissions de GES des entreprises.

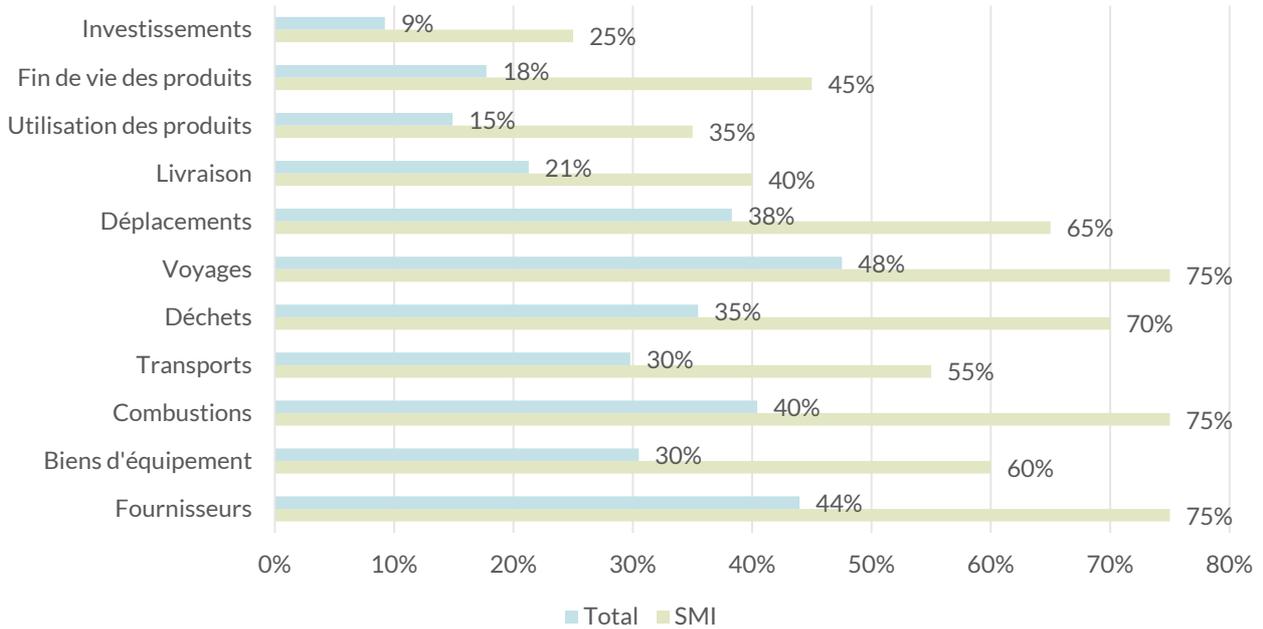
GRAPHIQUE 28 : ENTREPRISES QUI PUBLIENT LEURS ÉMISSIONS DU DOMAINE 1



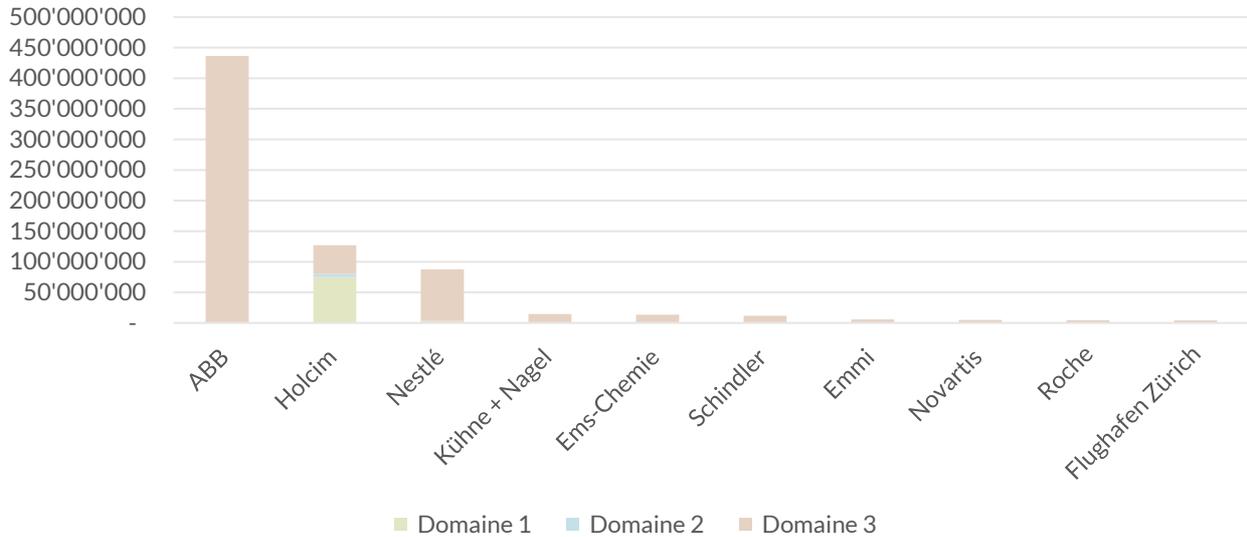
GRAPHIQUE 29 : ENTREPRISES QUI PUBLIENT LEURS ÉMISSIONS DU DOMAINE 2



GRAPHIQUE 30 : ENTREPRISES QUI PUBLIENT LEURS ÉMISSIONS DU DOMAINE 3 (PAR CATÉGORIE)



GRAPHIQUE 31 : TOP 10 DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES QUI ÉMETTENT LE PLUS DE GES (EN TONNES DE CO2)



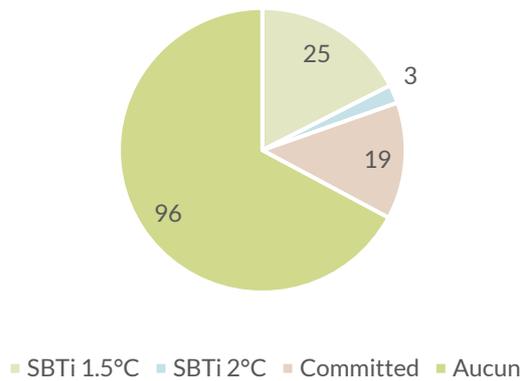
Si la publication des émissions de GES est indispensable car elle permet notamment aux investisseurs d'évaluer les progrès réalisés d'une année sur l'autre et de comparer les entreprises actives dans les mêmes secteurs, elle ne garantit pas à elle seule qu'une entreprise mène une politique environnementale et climatique efficace et alignée sur les objectifs climatiques mondiaux. Pour cela, il faut également que l'entreprise se fixe des objectifs ambitieux de réduction de ses émissions et qu'elle mette en place une stratégie climatique crédible en vue de les atteindre.

Or, parmi les entreprises analysées seules 28 se sont fixées des objectifs de réduction de leurs émissions de GES qui ont été validés par un organisme scientifique (SBTi ou équivalent), dont 11 entreprises du SMI. Pour 25 d'entre elles, les objectifs climatiques ont été validés comme étant alignés avec un scénario d'un réchauffement de 1,5°C au maximum d'ici 2050 – par rapport aux températures de l'ère préindustrielle – tandis que pour trois entreprises les objectifs sont considérés comme conformes à un scénario d'un réchauffement climatique

de moins de 2°C. A noter encore que 19 entreprises se sont engagées (« committed ») à se fixer de tels objectifs.

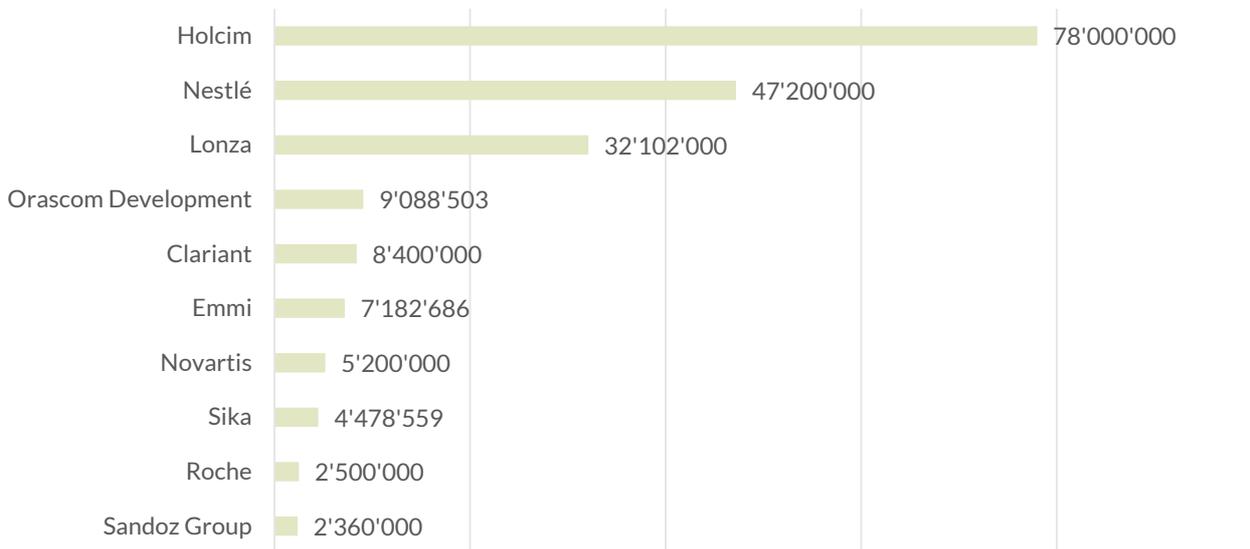
Plus inquiétant toutefois, cinq entreprises du SMI (UBS, Geberit, Swiss Life, Alcon, Partners Group), l'indice qui regroupe les plus gros émetteurs de GES cotés en Suisse, ne se sont toujours pas fixées d'objectifs climatiques validés par la science n'y même engagées à le faire.

GRAPHIQUE 32 : ENTREPRISES QUI ONT DES OBJECTIFS CLIMATIQUES VALIDÉS PAR LA SCIENCE



Outre les données climatiques, les rapports de durabilité contiennent d'autres données environnementales importantes qui permettent aux investisseurs de mieux saisir la manière dont elles gèrent leurs enjeux ESG. On note par exemple que 56.3% des entreprises industrielles³ couvertes dans ce chapitre publient la quantité de déchets (en tonnes) qu'elles ont produites durant l'année sous revue et que 40.7% publient leur consommation en eau (en m3). Elles sont en revanche plus nombreuses, soit 80.3%, à avoir publié leur consommation d'énergie (en MWh) pour l'année 2023.

GRAPHIQUE 33 : TOP 10 DES PLUS GROS CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'EAU (EN M3)



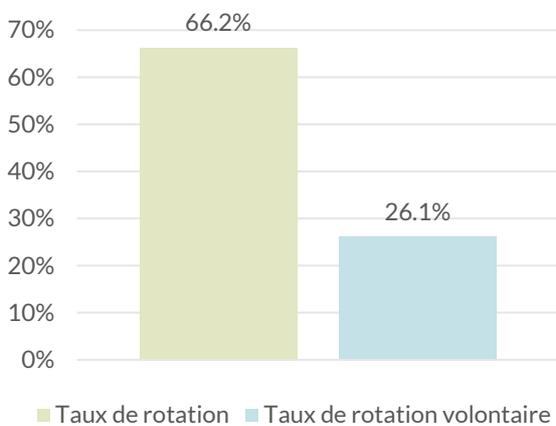
³ Sans tenir compte des entreprises financières.

Pour ce qui concerne les indicateurs sociaux, on peut relever que 93.0% des entreprises analysées publient le pourcentage de femmes parmi leur personnel et 99.3% le pourcentage de femmes au sein du management. A ce titre, on note que quatre entreprises avaient 50% de femmes au sein de leur direction générale élargie au 31 décembre 2023 (Roche, Logitech, Sandoz Group et MedMix) et que seulement sept entreprises du SPI avaient une femme CEO (CI Com, Emmi, Ems-Chemie, Logitech, SGS, Sulzer, Vontobel).

Un autre indicateur social très important pour Ethos est le taux de rotation des employés, plus précisément le taux de rotation volontaire (par opposition au taux de rotation involontaire, soit aux licenciements). Ces informations permettent en effet de se faire une idée du climat social qui règne au sein de l'entreprise et de sa popularité auprès de ses collaborateurs. Un taux de rotation volontaire élevé est ainsi essentiellement un indicateur négatif qui peut signaler des niveaux d'incertitude et d'insatisfaction parmi les employés.

Or, on observe que parmi les entreprises analysées, 66.2% ont publié le taux de rotation de leur personnel pour l'année 2023 mais que 26.1% seulement ont publié le taux de rotation volontaire. Les moins bons taux de rotation volontaire sont ceux de GAM Holding (18%) et Dätwyler (19.4%). A l'inverse, les taux les plus bas sont ceux de Roche (4.6%) et SKAN Group (4.8%).

GRAPHIQUE 34 : ENTREPRISES QUI PUBLIENT LEUR TAUX DE ROTATION GLOBAL/VOLONTAIRE



5. Conclusion

Cette étude sur les AG 2024 est significative car elle révèle la qualité généralement insuffisante des rapports de durabilité des plus grandes entreprises cotées en Suisse, que ce soit en termes de contenu ou de transparence. Or, ces rapports sont essentiels puisqu'ils sont sensés permettre aux investisseurs, mais également aux autres parties prenantes, de mieux évaluer la performance non-financière des entreprises et, par conséquent, de rediriger plus efficacement les capitaux vers celles qui gèrent avec conviction leurs enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Preuve de cette qualité insuffisante, Ethos a recommandé d'approuver moins de la moitié des rapports de durabilité qui étaient soumis cette année pour la première fois au vote des actionnaires.

Au vu de l'urgence de la situation climatique actuelle, et de l'importance du reporting pour permettre aux investisseurs de prendre leurs décisions de manière avisée mais également pour induire des changements au sein des entreprises vers une plus grande prise en compte des questions de durabilité et des risques liés, Ethos considère qu'il est nécessaire de renforcer la réglementation suisse.

A cet égard, le projet de modification du CO, et plus précisément de ses dispositions relatives à la transparence [des entreprises] sur les questions de durabilité, va dans le bon sens. Premièrement, il prévoit que toutes les entreprises d'intérêt public soient soumises à l'obligation de reporting, sans exception. Or, jusqu'à présent seules celles d'une certaine taille – les conditions étant cumulatives – étaient soumises à cette obligation, si bien que près d'un tiers des entreprises incluses dans le SPI n'ont pas été obligées de publier un rapport de durabilité ni de le soumettre au vote de leurs actionnaires cette année. Ethos est donc favorable à cette modification.

Deuxièmement, le projet de modification prévoit que les entreprises suivent un certain standard de reporting à l'avenir, ce qui fait encore trop souvent défaut aujourd'hui comme le montrent les résultats de cette étude. Or, la standardisation est nécessaire si l'on souhaite s'assurer que le contenu des rapports soit aussi étendu et fiable d'une entreprise à l'autre et, surtout, garantir leur comparabilité.

Pour l'heure, il est fait référence aux règles de l'Union européenne (ESRS) ainsi qu'à d'autres normes équivalentes qui seront désignées dans un second temps. Les entreprises auront donc le choix entre plusieurs standards. Pour Ethos, le Conseil fédéral devrait toutefois indiquer rapidement quels seront les standards applicables et se limiter à deux voire trois au maximum. Si

pour certains observateurs la reprise des normes européennes dans le droit suisse représente la meilleure solution, un gain de temps grâce à la comparabilité des informations et une simplification administrative pour les entreprises, Ethos considère que les GRI, qui sont déjà appliqués par de nombreuses entreprises suisses, représentent également une alternative acceptable. Il importe surtout que le Conseil fédéral clarifie rapidement la situation.

Pour Ethos, le plus important est que les standards retenus intègrent le principe de double matérialité, ce qui est le cas des normes européennes. Il est nécessaire en effet que les investisseurs puissent connaître les incidences des questions de durabilité sur les affaires, la performance et la situation de l'entreprise, mais aussi les incidences des activités de l'entreprise sur la durabilité.

Troisièmement, le projet de modification en consultation prévoit que les rapports de durabilité soient soumis au contrôle et à la validation d'un organe de révision externe. Ethos est évidemment favorable à ce point, au moins pour ce qui concerne les entreprises cotées en bourse. Une telle révision permet en effet de garantir la fiabilité du contenu mais également de réduire le risque de « greenwashing ».

Enfin, il est essentiel pour Ethos que la nouvelle loi consacre le fait que le rapport de durabilité doit être soumis au vote contraignant des actionnaires et non pas au vote consultatif comme certaines entreprises l'ont considéré cette année. Il est essentiel en effet de ne laisser aucune place à l'interprétation à ce sujet et qu'il s'agisse bien, dès l'année prochaine, d'un vote contraignant pour toutes les entreprises cotées en Suisse.

Ethos espère désormais que le renforcement réglementaire en cours et la normalisation des rapports sur le développement durable permettront aux actionnaires de mieux évaluer à l'avenir la performance extra-financière des entreprises et d'exercer une pression plus forte et plus efficace sur celles qui sont moins performantes en la matière.



ANNEXES

Annexe 1 : Univers

NAME	INDEX AU 31.12.2023	DATE AG	TYPE DE VOTE DU RAPPORT DE DURABILITÉ
ABB	SMI	21.03.2024	Consultatif
Accelleron Industries	Autres	07.05.2024	Consultatif
Addex Therapeutics	Autres	28.06.2024	Pas d'obligation
Adecco	SMIM	11.04.2024	Consultatif
Adval Tech	Autres	16.05.2024	Consultatif
Aevis Victoria	Autres	27.05.2024	Contraignant
Airesis	Autres	22.07.2024	Pas d'obligation
Alcon	SMI	08.05.2024	Consultatif
Allreal	Autres	19.04.2024	Pas d'obligation
Also	Autres	21.03.2024	Contraignant
Aluflexpack*	Autres	22.05.2024	Consultatif
ams-Osram	SMIM	14.06.2024	Pas d'obligation
APG SGA	Autres	25.04.2024	Pas d'obligation
Arbonia	Autres	19.04.2024	Contraignant
Arundel	Autres	29.05.2024	Pas d'obligation
Aryzta	Autres	24.04.2024	Contraignant
Ascom	Autres	16.04.2024	Consultatif
ASmallWorld	Autres	26.04.2024	Pas d'obligation
Autoneum	Autres	09.04.2024	Consultatif
Avolta	SMIM	15.05.2024	Consultatif
Bachem	Autres	24.04.2024	Contraignant
Baloise Holding	SMIM	26.04.2024	Contraignant
Banque Cantonale de Genève	Autres	23.04.2024	Contraignant
Banque Cantonale du Jura	Autres	30.04.2024	Pas d'obligation
Banque Cantonale du Valais	Autres	26.04.2024	Contraignant
Banque Cantonale Vaudoise	Autres	25.04.2024	Contraignant
Barry Callebaut	SMIM	04.12.2024	NR
Basellandschaftliche Kantonalbank	Autres	Sans droit de vote	NR
Basilea	Autres	24.04.2024	Pas d'obligation
Basler Kantonalbank	Autres	Sans droits de vote	NR
BB Biotech	Autres	21.03.2024	Pas d'obligation
Belimo	SMIM	25.03.2024	Consultatif
Bell Food Group	Autres	16.04.2024	Pas d'obligation
Bellevue Group	Autres	20.03.2024	Pas d'obligation

NAME	INDEX AU 31.12.2023	DATE AG	TYPE DE VOTE DU RAPPORT DE DURABILITÉ
Bergbahnen Engelberg-Trübsee- Titlis	Autres	21.02.2024	Pas d'obligation
Berner Kantonalbank	Autres	21.05.2024	Contraignant
BKW	SMIM	22.04.2024	Consultatif
BNS	Autres	26.04.2024	Pas d'obligation
Bossard	Autres	08.04.2024	Consultatif
Bucher Industries	Autres	18.04.2024	Contraignant
Burckhardt Compression	Autres	05.07.2024	Consultatif
Burkhalter Holding	Autres	14.05.2024	Contraignant
BVZ Holding	Autres	12.04.2024	Vote conjoint avec le rapport annuel
Bystronic	Autres	17.04.2024	Consultatif
Calida	Autres	05.04.2024	Contraignant
Carlo Gavazzi	Autres	30.07.2024	Contraignant
Cembra Money Bank	Autres	24.04.2024	Contraignant
CI Com	Autres	29.07.2024	Pas d'obligation
Cicor Technologies	Autres	18.04.2024	Consultatif
Clariant	SMIM	09.04.2024	Consultatif
Coltene	Autres	17.04.2024	Contraignant
Comet Holding	Autres	19.04.2024	Contraignant
Compagnie Financière Tradition	Autres	21.05.2024	Pas d'obligation
Cosmo Pharmaceuticals	Autres	24.05.2024	Pas d'obligation
CPH	Autres	20.03.2024	Contraignant
Curatis Holding	Autres	21.06.2024	Pas d'obligation
Dätwyler	Autres	14.03.2024	Contraignant
DKSH	Autres	26.03.2024	Consultatif
DocMorris	Autres	02.05.2024	Contraignant
dormakaba	Autres	10.10.2024	Contraignant
Dottikon ES Holding	Autres	05.07.2024	Contraignant
Edisun Power Europe	Autres	26.04.2024	Pas d'obligation
EFG International	Autres	22.03.2024	Contraignant
Elma Electronic*	Autres	18.04.2024	Consultatif
Emmi	Autres	11.04.2024	Contraignant
Ems-Chemie	SMIM	10.08.2024	Contraignant
EPIC Suisse	Autres	25.04.2024	Vote conjoint avec le rapport annuel
Evolva	Autres	12.04.2024	Pas d'obligation
Feintool International	Autres	23.04.2024	Contraignant
Flughafen Zürich	SMIM	22.04.2024	Contraignant
Forbo	Autres	05.04.2024	Contraignant
Fundamenta Real Estate	Autres	10.04.2024	Pas d'obligation
Galderma Group	Autres	NR	NR
Galenica	SMIM	10.04.2024	Contraignant
GAM Holding	Autres	15.05.2024	Consultatif

NAME	INDEX AU 31.12.2023	DATE AG	TYPE DE VOTE DU RAPPORT DE DURABILITÉ
Geberit	SMI	17.04.2024	Contraignant
Georg Fischer	SMIM	17.04.2024	Consultatif
Givaudan	SMI	21.03.2024	Contraignant
Glarner Kantonalbank	Autres	26.04.2024	Pas d'obligation
Graubündner Kantonalbank	Autres	Sans droits de vote	NR
Groupe Minoteries	Autres	15.05.2024	Pas d'obligation
Gurit	Autres	18.04.2024	Contraignant
Helvetia	SMIM	24.05.2024	Consultatif
HIAG Immobilien	Autres	18.04.2024	Pas d'obligation
Highlight Event and Entertainment	Autres	28.06.2024	Contraignant
Hochdorf	Autres	15.05.2024	No obligation
Holcim	SMI	08.05.2024	Consultatif
Huber+Suhner	Autres	27.03.2024	Contraignant
Hypothekarbank Lenzburg	Autres	16.03.2024	Pas d'obligation
Idorsia	Autres	13.06.2024	Consultatif
Implenia	Autres	26.03.2024	Consultatif
Ina Invest Holding	Autres	03.04.2024	Pas d'obligation
Inficon	Autres	04.04.2024	Consultatif
Interroll	Autres	03.05.2024	Contraignant
Intershop	Autres	27.03.2024	Consultatif (volontaire)
Investis	Autres	18.04.2024	Contraignant
IVF Hartmann	Autres	23.04.2024	Pas d'obligation
Julius Bär	SMIM	11.04.2024	Contraignant
Jungfrauahn	Autres	17.05.2024	Consultatif
Kardex	Autres	25.04.2024	Consultatif
Klingelberg	Autres	20.08.2024	Contraignant
Komax	Autres	17.04.2024	Contraignant
Kudelski	Autres	19.04.2024	Contraignant
Kühne + Nagel	SMI	08.05.2024	Contraignant
Kuros Biosciences	Autres	17.04.2024	Pas d'obligation
Lalique Group*	Autres	28.06.2024	Contraignant
Landis+Gyr Group	Autres	25.06.2024	Contraignant
lastminute.com	Autres	20.06.2024	Consultatif (volontaire)
Leclanché	Autres	27.06.2024	Pas d'obligation
Lem	Autres	27.06.2024	Consultatif
Leonteq	Autres	28.03.2024	Consultatif
Liechtensteinische Landesbank	Autres	19.04.2024	Pas d'obligation
Lindt & Sprüngli	SMIM	18.04.2024	Consultatif
Logitech	SMI	04.09.2024	Contraignant
Lonza	SMI	08.05.2024	Contraignant
Luzerner Kantonalbank	Autres	15.04.2024	Contraignant

NAME	INDEX AU 31.12.2023	DATE AG	TYPE DE VOTE DU RAPPORT DE DURABILITÉ
MCH Group AG	Autres	21.05.2024	Consultatif
Medacta Group	Autres	07.05.2024	Contraignant
Medartis Holding	Autres	17.04.2024	Contraignant
MedMix	Autres	24.04.2024	Consultatif
Meier Tobler	Autres	09.04.2024	Contraignant
Metall Zug	Autres	26.04.2024	Contraignant
Meyer Burger	SMIM	25.06.2024	Consultatif
Mikron	Autres	23.04.2024	Contraignant
mobilezone	Autres	03.04.2024	Consultatif
Mobimo	Autres	26.03.2024	Pas d'obligation
Molecular Partners	Autres	17.04.2024	Pas d'obligation
Montana Aerospace	Autres	21.05.2024	Consultatif
Nestlé	SMI	18.04.2024	Consultatif
Newron Pharmaceuticals	Autres	17.04.2024	Pas d'obligation
Novartis	SMI	05.03.2024	Consultatif
Novavest Real Estate	Autres	20.03.2024	Pas d'obligation
OC Oerlikon Corporation	Autres	21.03.2024	Consultatif
Orascom Development	Autres	13.05.2024	Contraignant
Orell Füssli	Autres	07.05.2024	Consultatif
Orior	Autres	23.05.2024	Contraignant
Partners Group	SMI	22.05.2024	Contraignant
Peach Property Group	Autres	14.05.2024	Pas d'obligation
Perrot Duval	Autres	26.09.2024	Pas d'obligation
Phoenix Mecano	Autres	24.05.2024	Consultatif
Pierer Mobility	Autres	19.04.2024	Pas d'obligation
Plazza	Autres	03.04.2024	Pas d'obligation
PolyPeptide Group	Autres	10.04.2024	Consultatif
Private Equity Holding	Autres	03.06.2024	Pas d'obligation
PSP Swiss Property	SMIM	04.04.2024	Pas d'obligation
R&S Group Holding	Autres	28.05.2024	Contraignant
Relief Therapeutics	Autres	27.06.2024	Pas d'obligation
Richemont	SMI	11.09.2024	Contraignant
Rieter	Autres	17.04.2024	Consultatif
Roche	SMI	12.03.2024	Consultatif
Romande Energie	Autres	29.05.2024	Contraignant
Sandoz Group	SMIM	30.04.2024	Contraignant
Santhera Pharmaceuticals	Autres	18.06.2024	Pas d'obligation
Schindler	SMIM	19.03.2024	Consultatif
Schlatter	Autres	07.05.2024	Pas d'obligation
Schweiter Technologies	Autres	10.04.2024	Consultatif
Sensirion Holding	Autres	13.05.2024	Contraignant

NAME	INDEX AU 31.12.2023	DATE AG	TYPE DE VOTE DU RAPPORT DE DURABILITÉ
SF Urban Properties	Autres	11.04.2024	Pas d'obligation
SFS Group	Autres	24.04.2024	Contraignant
SGS	SMIM	26.03.2024	Contraignant
SHL Telemedicine	Autres	08.02.2024	Pas d'obligation
Siegfried	Autres	18.04.2024	Contraignant
SIG Group	SMIM	23.04.2024	Contraignant
Sika	SMI	26.03.2024	Contraignant
SKAN Group	Autres	07.05.2024	Consultatif
SoftwareOne Holding	Autres	18.04.2024	Contraignant
Sonova	SMI	11.06.2024	Consultatif
Spexis	Autres	28.06.2024	Pas d'obligation
St.Galler Kantonalbank	Autres	01.05.2024	Contraignant
Stadler Rail	Autres	22.05.2024	Consultatif
StarragTornos Group	Autres	20.04.2024	Contraignant
Straumann	SMIM	12.04.2024	Consultatif
Sulzer	Autres	16.04.2024	Consultatif
Swatch Group	SMIM	08.05.2024	Vote conjoint avec rapport annuel
Swiss Life	SMI	15.05.2024	Consultatif
Swiss Prime Site	SMIM	19.03.2024	Vote conjoint avec rapport annuel
Swiss Re	SMI	12.04.2024	Consultatif
Swiss Steel Holding*	Autres	23.05.2024	Contraignant
Swisscom	SMI	27.03.2024	Contraignant
Swissquote	Autres	08.05.2024	Contraignant
Tecan	SMIM	18.04.2024	Contraignant
Temenos	SMIM	07.05.2024	Contraignant
Thurgauer Kantonalbank	Autres	Sans droits de vote	NR
TX Group	Autres	19.04.2024	Contraignant
U-blox	Autres	18.04.2024	Consultatif
UBS	SMI	24.04.2024	Consultatif
Valiant	Autres	22.05.2024	Consultatif
Varia US Properties	Autres	24.04.2024	Pas d'obligation
VAT Group	SMIM	14.05.2024	Consultatif
Vaudoise Assurances	Autres	06.05.2024	Contraignant
Vetropack	Autres	25.04.2024	Contraignant
Villars Holding	Autres	15.05.2024	Pas d'obligation
Vontobel	Autres	09.04.2024	Contraignant
VP Bank	Autres	26.04.2024	Pas d'obligation
VZ Holding	Autres	08.04.2024	Contraignant
V-Zug Holding	Autres	23.04.2024	Contraignant
Wartec Invest	Autres	29.05.2024	Pas d'obligation
WISeKey	Autres	27.06.2024	Pas d'obligation

NAME	INDEX AU 31.12.2023	DATE AG	TYPE DE VOTE DU RAPPORT DE DURABILITÉ
Xlife Sciences	Autres	28.06.2024	Pas d'obligation
Ypsomed	Autres	26.06.2024	Contraignant
Zehnder Group	Autres	11.04.2024	Contraignant
Züblin Immobilien	Autres	27.06.2024	Pas d'obligation
Zug Estates	Autres	09.04.2024	Pas d'obligation
Zuger Kantonalbank	Autres	18.05.2024	Pas d'obligation
Zurich Insurance Group	SMI	10.04.2024	Consultatif
Zwahlen & Mayr	Autres	24.04.2024	Pas d'obligation

*entreprises qui ont été décotées de la bourse durant l'année 2024.

Annexe 2 : Exigences d’Ethos pour le contenu des rapports de durabilité

En règle générale, Ethos recommande de s’opposer au rapport de durabilité lors du vote de l’AG si l’une des conditions suivantes est vérifiée :

- Le rapport n’est pas établi conformément à un standard de reporting extra-financier reconnu.
- Le rapport et/ou les indicateurs pertinents ne sont pas vérifiés par une partie tierce indépendante.
- Le rapport ne couvre pas les enjeux matériels avec des indicateurs quantitatifs.
- Le rapport ne contient pas d’objectifs ambitieux et quantitatifs sur les enjeux matériels.
- La société n’atteint pas de façon systématique ses objectifs ou il existe une détérioration des indicateurs clés sur les enjeux matériels sur une période de 3 ans.
- La société ne soumet pas un vote annuel sur son rapport climatique et ne respecte pas ou ne s’est pas engagée à respecter les critères du point 2.3.
- Des doutes importants existent quant à la qualité, la véracité et l’exhaustivité des informations fournies.
- Le rapport de durabilité n’est pas disponible suffisamment tôt avant l’assemblée générale.
- Le conseil d’administration refuse de communiquer des informations importantes ou ne répond pas de manière satisfaisante à des demandes légitimes de compléments d’information.
- La société est sujette à de graves controverses qui ne sont pas traitées dans le rapport de durabilité.

Annexe 3 : Méthodologie pour les rémunérations

1. SOURCES DES DONNÉES

Les informations de base pour le calcul des rémunérations ont été recueillies auprès de sources accessibles aux investisseurs et au public en général, en particulier dans les rapports annuels et les sites Internet des sociétés analysées, ainsi que par des contacts directs avec les sociétés.

2. COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION

On distingue essentiellement deux types de rémunération, la rémunération fixe et la rémunération variable. Ethos a procédé aux subdivisions suivantes pour les éléments de la rémunération des membres de la DG :

- Rémunération fixe
 - › Salaire de base
 - › Cotisations de l'employeur à la caisse de prévoyance (assurances obligatoires et surobligatoires)
 - › Tous les autres types de rémunération (par exemple les prestations en nature ou le montant du rabais sur l'achat des actions de la société).
- Rémunération variable
 - › Bonus annuel (qui récompense les performances réalisées au cours de l'année écoulée). Il peut être payé en espèces (paiement immédiat ou différé), en actions ou en options (généralement bloquées).
 - › Plans à long terme (dont l'attribution définitive dépend de conditions futures). Dans la grande majorité des cas, ils sont versés sous forme d'actions ou d'options. Deux types de plans à long terme sont recensés :
 - Plans de rétention : L'attribution définitive (à la fin d'une période de blocage prédéterminée) dépend uniquement d'une condition de service. Le bénéficiaire recevra l'ensemble des actions/options initialement attribuées s'il reste employé par la société, indépendamment de la performance réalisée.
 - Plans de performance : L'attribution définitive (à la fin d'une période de performance

prédéterminée) dépend d'une condition de service ainsi que d'une ou plusieurs conditions de performance. À la fin de la période de performance, le bénéficiaire peut recevoir soit moins que le nombre d'actions/options initialement attribué (voire aucune, si l'objectif de performance n'a pas été atteint), soit le nombre initialement attribué (si l'objectif a été atteint), soit plus que le nombre initialement attribué (si l'objectif a été dépassé, dans le cas où le plan a un levier).

3. VALORISATION DES ACTIONS ET DES OPTIONS

Afin de garantir la comparabilité des sociétés analysées, Ethos a, dans la mesure du possible, évalué les actions et les options à leur juste valeur à la date d'attribution. Pour les actions, la juste valeur correspond à la valeur boursière. Pour les options, elle correspond à la valeur obtenue par un modèle d'évaluation reconnue (Black & Scholes ou modèle binomial). Pour les plans à long terme basés sur la performance, la juste valeur peut éventuellement prendre en compte la probabilité de réalisation des objectifs.

Pour les plans à long terme, lorsque les sociétés effectuent des attributions chaque année, Ethos a pris en compte la valeur de marché de l'ensemble des actions attribuées au cours de la période concernée. En revanche, lorsque les sociétés effectuent une attribution unique pour plusieurs années, Ethos a réparti la valeur calculée sur cette période. Par exemple, si une société attribue un certain nombre d'actions tous les trois ans, Ethos inclut 1/3 de la valeur de l'attribution dans la rémunération de chacune des années concernées.

4. TAUX DE CHANGE

Toutes les données sont calculées et publiées en francs suisses (CHF). Certaines sociétés publient les rémunérations en Dollars US ou en Euros. Pour les montants de rémunérations attribués en 2023, Ethos a utilisé les taux de change moyens de la période correspondante conformément aux principes de comptabilisation des charges.

5. PRIMES D'EMBAUCHE ET INDEMNITÉS DE DÉPART

Les indemnités de départ et les primes d'engagement n'ont pas été incluses dans les rémunérations présentées dans cette étude.

6. PLANS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

La valeur effective des rémunérations réalisées au moyen de plans antérieurs en actions/options définitivement reçus à la fin de la période de performance n'a pas été incluse dans les rémunérations présentées dans cette étude. En effet, ces informations ne sont pas systématiquement communiquées par les sociétés suisses.

Siège

Place de Pont-Rouge 1
Case postale 1051
1211 Genève 26

Bureau de Zurich

Glockengasse 18
8001 Zurich

info@ethosfund.ch
www.ethosfund.ch
T +41 58 201 89 89